



COMMUNE DE VAL-D'ILLIEZ

Val-d'Illiez, le 29 mars 2019

## A V I S

### Délivrance d'une autorisation d'exploiter

Conformément aux dispositions de la loi du 8 avril 2004 sur l'hébergement, la restauration et le commerce de détail de boissons alcoolisées, la Commune de Val-d'Illiez porte à la connaissance du public que **M. Joost van Grimbergen**, Route de Champoussin 20, 1873 Champoussin – Val-d'Illiez, lui a adressé une requête tendant à obtenir une autorisation d'exploiter au sens de ladite loi :

Locaux et emplacements	:	Bâtiment sur parcelle n° 1693, au lieu-dit « Les Croix »
Enseigne	:	<b>Restaurant « Le Poussin » et bar « Le Nid »</b>
Prestations	:	Offre de mets et de boissons avec ou sans alcool à consommer sur place ou à l'emporter
Heures d'ouverture et de fermeture	:	07h00 – 01h00 du lundi au jeudi et le dimanche 07h00 – 02h00 vendredi et samedi
Début de l'activité	:	de suite

Les personnes qui auraient des observations à formuler à l'encontre de cette demande sont invitées à les adresser par écrit à la commune, dans les 30 jours dès la présente publication.

**L'ADMINISTRATION COMMUNALE**